

LE PETIT BONHOMMIEN

JOURNAL ÉDITÉ LE 23 SEPTEMBRE 2015 N°60

RENTRÉE SCOLAIRE

La rentrée scolaire 2015 s'est bien déroulée. 2 nouveaux enfants sont entrés en maternelle, alors que 8 Bonhommiens ont fait leur rentrée en CM2 à l'école de Lapoutroie. Nous avons trouvé par cet arrangement, avec nos voisins de Lapoutroie, un moyen d'harmoniser nos effectifs pour garantir un enseignement de qualité tout en assurant une stabilité pour l'avenir de notre école dans les prochaines années !



Mardi 1^{er} septembre, 34 écoliers ont repris le chemin de l'école du Bonhomme. Une classe ayant été fermée, il reste donc deux classes au Bonhomme : Isabelle Poulain, Directrice de l'école, a en charge les sections de maternelle et le CP, Michel Masson guide les CE1, CE2 et CM1., Claudine Batôt, ATSEM et Catherine Lebon, animatrice, gèrent la cantine et la garderie communale.

Les horaires restent les mêmes pour l'école du Bonhomme :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h-11h30, 13h15-15h et le mercredi 8h-11h.

La garderie communale, facultative et payante, se tient dans les locaux de l'ancien périscolaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15 à 16h.

Les horaires du bus pour les CM2 :

Départ 8h00 et retour 15h45, ces élèves ont déjà un avant-goût de leur prochaine rentrée au collège.

Fidèle à une tradition qu'il a instaurée depuis 9 ans, Gérard Simon, boulanger du Bonhomme, a offert un petit pain à chaque enfant lors de récréation, moment très attendu. Un grand merci à lui.

L'ensemble de l'équipe municipale souhaite à vos enfants ainsi qu'à Isabelle, Michel, Claudine et Catherine une excellente année scolaire !

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE LE BONHOMME
SEANCE du Vendredi 24 juillet 2015**

VOIRIE :- travaux suite à l'orage du vendredi 12 juin 2015 – demande de subvention au titre des amendes de police – vote des crédits d'investissement – tarifs d'utilisation des engins communaux : pelle mécanique, camion avec remorque (DM 1-2015 budget M14)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune du Bonhomme a subi un violent orage vendredi le 12 juin 2015, en soirée. Après contacts pris avec les services du conseil départemental, ainsi que Madame Helderlé et Monsieur Bihl, une aide financière pour divers travaux de nettoyage et de réfection de différentes voies publiques et rive de la rivière, pourrait être reçue au titre des amendes de police.

Un dossier a été transmis au conseil départemental pour instruction.

Après délibération, à l'unanimité des voix, le conseil municipal vote les tarifs d'utilisation des engins communaux pour les travaux réalisés suite à l'orage du vendredi 12 juin 2015 ainsi qu'il suit :

- . Tarif horaire de la pelle mécanique avec chauffeur : 84 euros TTC ;
- . Tarif horaire du camion avec chauffeur et avec remorque : 108 euros TTC.

La commune acte que les travaux réalisés, tant en fonctionnement qu'en investissement, font un total de dépenses de 40.506,75 euros TTC. La commune demande au conseil départemental une subvention aussi élevée que possible au titre des amendes de police pour la totalité des travaux de 40.506,75 euros TTC .

FOOT : convention de financement de la classe foot du collège G. Martelot (2015-2020)

Monsieur le Maire propose une convention de financement de la classe de foot du collège G. Martelot. M. Mickaël Billon précise que la convention était signée, avant, tous les 3 ans. La commune de Labaroche s'est associée et a proposé que cette nouvelle convention dure jusqu'à la fin du présent mandat.

Cette année, la cotisation du Bonhomme s'élève à 733 euros pour deux enfants du village.

Après délibération, à l'unanimité des voix, le conseil municipal, accepte la convention proposée, sans modification.

CHASSE : agréments des gardes-chasse sur les lots 1 + 2 + 3 du Bonhomme.

Messieurs Jean Claude Million et Jean Noël Masson quittent la salle pour ce point concernant la chasse.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux (hors présences de MM JC Million et JN Masson) la lettre du président de l'association cynégétique du Bonhomme qui

sollicite le conseil pour avis quant aux agréments des personnes suivantes comme gardes chasses de l'Association cynégétique du Bonhomme, sur les lots de chasse n° 1 + 2 + 3 :

- . Monsieur Jean Noël Masson ;
- . Monsieur Samuel Fluhr.

Après délibération, le conseil municipal, ayant pris connaissance des dossiers complets, à l'unanimité des voix, donne un avis favorable quant à la nomination de ces deux personnes en tant que gardes-chasse sur les lots de chasse du Bonhomme n° 1 + 2 + 3.

ANNULATION PARTIELLE DU TITRE DE RECETTE n° 14 / 2014 (budget M49 – factures d'eau du 2ème semestre 2014) (DM n° 1-2015 budget M49)

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers municipaux du listing des personnes ayant payé, à tort, la redevance d'assainissement sur leur consommation d'eau (décembre 2014).

Après délibération, à l'unanimité des voix, le conseil municipal, annule le titre de recette pour ce qui concerne le trop perçu de la redevance d'assainissement sur certaines factures d'eau de décembre 2014 ; pour un montant de 1.597,95 euros.

TERRAIN : demande d'achat d'un terrain communal de la part d'un particulier (2ème délibération)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a reçu une copie du PVA n° 485 W certifié par le centre des impôts foncier de Colmar –inspection cadastrale- et daté du 18 mai 2015.

La nouvelle numérotation de la parcelle communale qui est destinée à la vente est la suivante : 328/16 en section n° 2.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des voix confirme la vente de la parcelle communale n° 328/16, en section 2, d'une surface de 8,70 ares de pré. Tous les frais, liés à la transaction, notamment l'arpentage et l'acte notarié, sont pris en charge par l'acheteur. La vente se fera au travers d'un acte notarié et le prix fixé par délibération le 20 février 2015, est confirmé à 3.000 euros / l'are.

MAISON DU PAYS WELCHE : Achat d'une vitrine et du blason du Bonhomme – Participation financière (2ème délibération) (DM 2-2015 budget M14)

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a pris contact avec Monsieur le Maire de Fréland. Suite au sinistre, l'assurance a donné 650.000 euros pour la reconstruction mais le budget des travaux s'élève à 900.000 euros TTC.

C'est pourquoi Monsieur le Maire de Fréland sollicite les communes pour l'achat des vitrines avec les blasons des différentes communes.

Après délibération, à l'unanimité des voix, le conseil municipal, accepte de verser la participation de 1.400 euros à la commune de Fréland pour l'achat de la vitrine et du blason de la commune du Bonhomme.

SUBVENTION : demande pour le colloque des patoisants du 26 septembre 2015 (DM 3 - 2015 budget M14)

Monsieur le Maire donne connaissance à l'ensemble des conseillers municipaux de la lettre émanant de la société d'Histoire du canton de Lapoutroie Val d'Orbey, qui organise le colloque des patoisants avec l'académie patoise de Labaroche et l'association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine de Fréland.

Après délibération et à l'unanimité des voix, le conseil municipal, décide de verser une subvention de 250 euros pour soutenir le colloque des patoisants du 26.9.2015.

ADMISSION EN NON VALEUR – deux secours sur pistes (DM 4 -2015 budget M14)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le trésorier n'a pas pu recouvrer deux titres pour l'année 2011 pour le motif : personne disparue ; poursuite sans effet ; combinaison infructueuse d'actes.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix, décide d'admettre en non valeur les produits irrécouvrables.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015-2018 AVEC LA CAF

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le précédent contrat « enfance jeunesse » est arrivé à échéance fin 2014 ; il convient de le renouveler pour une nouvelle période de 3 ans et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat avec la CAF.

Bien que pour l'instant la commune du Bonhomme ne soit plus concernée car nous n'avons plus de périscolaire, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité des voix, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat « enfance / jeunesse » 2015-2018 avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

EMPLOI D'AVENIR – CONVENTION AVEC LA MISSION LOCALE

Des entretiens ont eu lieu le lundi 26 juin dernier. Les candidats ont eu le même temps d'audition et ont été interrogés sur les mêmes critères.

La commune recherche un candidat répondant aux critères d'emploi d'avenir.

Six candidats se sont présentés et ont été classés. Deux candidats ne se sont pas présentés aux entretiens.

COMMUNAUTE DE COMMUNES – Détermination de la nouvelle répartition des sièges

Par courrier en date du 25 juin dernier, le Préfet du Haut-Rhin a informé le Président de la Communauté de Communes, de l'incidence sur la composition de Conseil Communautaire, de l'organisation d'élections à Katzenthal suite à la démission de Mme le Maire.

En effet, l'article 4 de la loi n°2015-264 du 9 mars prévoit que dans un délai de 2 mois à compter de l'évènement rendant nécessaire le renouvellement du Conseil Municipal d'une commune appartenant à une Communauté de Communes, il est procédé à une nouvelle

répartition des sièges de conseiller communautaire pour les Communautés de Communes dont la répartition est intervenue avant le 20 juin 2014, ce qui est le cas de la CCVK.

Le Président de la communauté de communes, après avoir pris l'avis du bureau le 16 juillet dernier propose la répartition suivante :

ORBEY : 5 sièges
KAYSERSBERG : 4 sièges
LABAROCHE : 3 sièges
LAPOUTROIE : 3 sièges
AMMERSCHWIHR : 3 sièges
FRELAND : 2 sièges
SIGOLSHEIM : 2 sièges
LE BONHOMME : 2 sièges
KIENTZHEIM : 2 sièges
KATZENTHAL : 1 siège

Cette répartition, pour s'appliquer, doit recueillir la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes composant la communauté de communes, à savoir 2/3 au moins des conseils municipaux représentant plus de 50% de la population ou 50% au moins des conseils représentant plus des 2/3 de la population.

Il est à noter que la commune de Katzenthal n'ayant qu'un conseiller bénéficiera d'un conseiller suppléant. Faute de recueillir cette majorité le préfet fixera la composition du conseil communautaire selon le droit commun.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la composition du Conseil Communautaire, proposée par le bureau de la communauté de communes.

Après délibération, à l'unanimité des voix, le conseil municipal, accepte la proposition de répartition des sièges selon le tableau ci-dessus et acte que la commune de Katzenthal aura un conseiller communautaire suppléant.

COMMUNICATIONS DU MAIRE et DIVERS

Dont : Marché public « Rénovation du square Notre Dame de Lourdes » (avenants lots électricité et maçonnerie) et -D.I.A.

A°) Cadeau de départ pour M Lalaguë Christophe trésorier :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il avait proposé un cadeau en commun (ensemble des communes) ; cela ne se fera pas.

Les conseillers acceptent la proposition d'offrir un panier garni de produits de la ruche de l'apiculteur du Bonhomme.

B°) DIA (deux)

Les conseillers sont informés que Monsieur le Maire a signé deux déclarations d'intention d'aliéner pour le compte de la commune ; les immeubles, en cours de transaction, ne seront pas préemptés.

C°) Marché public « rénovation du square « Notre Dame de Lourdes » 2 avenants au marché public

Monsieur le Maire donne les informations relatives aux avenants liés au marché public « Rénovation du Square Notre Dame de Lourdes »

H3E - Lot Electricité

ZENNA - Lot Maçonnerie

La CAO (Commission d'Appel d'Offres) a émis un avis favorable à la signature des avenants proposés, le Mercredi 17 juin 2015 à 18h30, qui ont ensuite été signés par le Maire le 18 juin 2015.

D°) Cérémonies commémoratives du centenaire des combats du Linge : le dimanche 9 août 2015.

Corinne Schlupp représentera la commune.

E°) Concessions de source forestières et hors forêt

Monsieur Million conseiller municipal et responsable de la commission « Développement économique et finances communales » donne le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 22 juillet.

Il précise que la commission n'a pas vu l'intérêt de distinguer les prix des concessions forestières et de celles qui sont hors forêt soumise. Ainsi, il sera proposé au conseil municipal que les deux sortes de concessions soient traitées de la même manière. Une convention type sera établie prochainement et proposée au conseil municipal.

L'idée, c'est qu'une révision des tarifs intervienne tous les 3 ans sur 50 ans, selon un calendrier fixé à l'avance.

Par ailleurs, il y a lieu de distinguer trois catégories : la concession pour un particulier (= famille) ; la concession pour un loueur ; la concession professionnelle.

La mise en application des nouveaux tarifs interviendrait au 1.1.2016.

Le conseil municipal en discutera et décidera lors d'une prochaine réunion.

F°) Panneaux historiques

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu récemment MM Simon Armand et Girardin Philippe en mairie. Ils ont proposé au Maire, comme aux autres maires des différentes

communes de la communauté de communes, d'installer des panneaux historiques sur la commune. Pour Le Bonhomme ils pensaient à 4 panneaux.

Sur ces panneaux seraient mises des anciennes images ou photos ou cartes postales d'un lieu ou d'un monument. Les panneaux seraient installés aux endroits qui ont changé.

Par exemple, nous pourrions mettre un panneau à la grotte de Lourdes qui a été réhabilitée.

Le conseil municipal est tout à fait d'accord sur le principe d'acquisition et de la pose des 4 panneaux historiques. La commission compétente travaillera sur ce dossier.

***PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE LE BONHOMME
SEANCE du Vendredi 18 septembre 2015***

TENNIS A HACHIMETTE – convention de répartition des charges relatives au complexe sportif destiné à la pratique du tennis (2^{ème} dcm)

Revenant à sa délibération du 5 juin 2015, Monsieur le Maire informe les conseillers que la participation financière du Bonhomme est de 5 % du montant total des dépenses du complexe sportif destiné à la pratique du tennis.

Le conseil municipal charge le Maire de solliciter auprès de la commune de Lapoutroie le détail de ce qui est à la charge des clubs et des communes et accepte la convention de répartition des charges relatives au complexe sportif destiné à la pratique du tennis.

EMPLOI D'AVENIR – Création du poste (DM n°5-2015)

Le Conseil Municipal crée un poste emploi d'avenir, pour exercer les fonctions d'adjoint technique. Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois, à hauteur de 35 h par semaine, à compter du lundi 12 octobre 2015.

L'Etat prendra en charge 75 % du salaire brut et l'exonération des cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales.

Le conseil autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce recrutement et à percevoir l'aide.

ACCESSIBILITE – A.A.P. – Rapport de Florent Petitdemange

M. Florent Petitdemange, conseiller municipal informe l'assemblée qu'il n'a pas reçu le projet d'ADAP. Celui-ci doit obligatoirement être déposé pour le 27 septembre 2015. M. Petitdemange prend contact avec la SOCOTEC. Il fera le compte rendu lors de la prochaine réunion du CM.

TRAVAUX DANS LA SALLE DES FETES – ANNEE 2016 –

*** Projet 2016 et demande de subvention**

***Maîtrise d'œuvre et Missions techniques**

Revenant à sa délibération du 26 septembre 2014, Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le dossier relatif aux travaux dans la salle des fêtes sera examiné par le conseil départemental fin de cette année ou début 2016.

Il précise également que le conseil départemental ne subventionne qu'un seul projet par an. Le conseil municipal confirme que ces travaux seront inscrits au budget primitif de 2016 et informe le conseil départemental que ce dossier est retenu au titre du programme 2016 des projets d'intérêt local (contrat de territoire de vie Piémont Val d'Argent Pays Welche). Les autres termes de la délibération du conseil municipal du 26 septembre 2014 restent inchangés.

MAITRISE D'ŒUVRE

Par ailleurs, il informe les conseillers que trois offres ont été reçues de la part des architectes suivants : - Maillart – Hoog – Dechrisme.

Monsieur le Maire propose de retenir M. Dechrisme dont l'offre est la mieux disante.

MISSIONS LP – SEI- HAND

Pour ce qui concerne les missions LP – SEI – HAND, trois offres ont été reçues de la part des sociétés : - Socotec – Véritas – Apave.

Monsieur le Maire propose de retenir la société Apave pour la mission de base.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des voix, accepte les choix du Maire.

Monsieur le Maire précise que la commission doit se réunir rapidement pour définir le projet définitif afin que les travaux puissent démarrer début 2016.

FORET – TRAVAUX SUR LE CHEMIN DIT « des Gardes » - Demande de subvention

Monsieur le Maire donne connaissance du dossier déposé par Monsieur Marc Cointet, garde forestier de l'ONF qui propose de réaliser des travaux sur le chemin dit « des Gardes », en 2016 : mise au gabarit routier sur une longueur de 1050 mètres linéaires.

Ces travaux seront réalisés sur les parcelles cadastrales bénéficiant du régime forestier.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le montant total s'élève à 18.730 euros Hors Taxes.

Le conseil municipal approuve le projet qui lui a été présenté, notamment sur les modalités de son financement, ainsi que les engagements juridiques et techniques et sollicite l'octroi d'une aide publique.

Le conseil certifie que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution des travaux et précise que la commission forestière donnera tout d'abord son avis sur la réalisation des travaux lorsque la réponse de demande de subvention aura été reçue ; les travaux seront réalisés en 2016, en fonction des disponibilités financières.

INDICE DES FERMAGES – année 2016

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que l'indice des fermages, selon l'arrêté du ministère du 20 juillet 2015, a subi une variation à la hausse de :

+ 1,61 % par rapport à l'année précédente.

Le conseil municipal décide d'appliquer la hausse de l'indice des fermages aux locations des landes communales. Le tarif à l'hectare, pour 2016, est le suivant : 14,77 euros/hectare. La délibération de décembre 2015 devient caduque.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT RHIN – Avis sur l'adhésion de la communauté de communes du Ried de Marckolsheim au syndicat

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim afin de lui transférer ses compétences d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité et de gaz, avec effet au 1^{er} janvier 2016. Le conseil demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition du Syndicat.

COMMUNICATIONS DU MAIRE et DIVERS

a) MARCHE PUBLIC – réfection du chemin dit de la Violette

Monsieur le Maire a reçu délégation du conseil municipal, pour signer les marchés publics. Ainsi, il rend compte au conseil municipal du résultat du lancement du marché public, relatif aux travaux de Réfection du Chemin dit de la Violette (de chez M. Demangeat jusqu'au Ardennes).

La société la mieux disante est la société EUROVIA pour 38.668,20 euros TTC.
Un courrier sera adressé à tous les riverains pour les prévenir des travaux.

b) PLUi :

Le démarrage de l'élaboration du PLU intercommunal aura lieu à la communauté de communes de Kaysersberg. Le cabinet retenu est le cabinet Cittanova basé à Nantes.

MM Bottinelli Jean-François Maire, Ancel Jean-Luc premier adjoint et Clauss Benoît conseiller municipal font partie du comité de pilotage.

La communauté de communes a proposé de constituer un comité technique chargé de préparer et d'alimenter les réflexions du comité de pilotage et de faire le lien avec le bureau d'études.

Prochaine réunion du conseil municipal

Elle a été fixée au vendredi 6 novembre 2015 – 20 heures.

COMMUNE NOUVELLE – Discussion

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une réunion est organisée le vendredi 25 septembre 2015, à 20h30, dans la salle des fêtes du Bonhomme.

Seront réunies les conseillers des communes de Fréland, Lapoutroie et Le Bonhomme.

Mme Catherine DONOU du service veille et conseils, juriste associée Mairie-conseils, sera présente pour répondre aux questions des élus.

Pour le moment, les conseillers trouvent que le dossier commune nouvelle va trop vite ; il faut prendre le temps ; il faut des groupes de travail ; il faut voir les avantages et les inconvénients avant de décider.

La crainte est que les petites communes vont peut être disparaître et qu'ensuite le regroupement serait imposé.

INFORMATIONS COMMUNALES

RECHERCHE AGENT RECENSEUR

La commune du Bonhomme recherche un agent recenseur pour le recensement de la population en 2016. Celui-ci sera rémunéré.

Le recensement aura lieu de début janvier à fin février.

Si vous êtes intéressés, merci de bien vouloir vous présenter en mairie ou nous contacter par téléphone au **03.89.47.51.03** ou par mail à **mairie-du-bonhomme@orange.fr** avant le 19 octobre 2015.

ELECTIONS DES PARENTS D'ELEVES

Vous pouvez déclarer votre candidature comme délégué des parents d'élèves auprès de Madame POULAIN jusqu'au 27 septembre.

Les élections auront lieu le vendredi 09 octobre toute la journée.

SAPINS DE NOEL (extérieurs & intérieurs)

Un sapin de Noël, par foyer, sera distribué gratuitement par la commune pour toute personne souhaitant décorer son extérieur.

Il est rappelé que ce sapin sert **EXCLUSIVEMENT** à la décoration extérieure pour l'embellissement du village. Il est nécessaire de faire la réservation **avant le 12 novembre 2015**, dernier délai à la mairie.

ATTENTION ! Si la réservation n'est pas faite, nous ne pourrons pas vous servir.

Contact au bureau d'accueil de la mairie au :

03.89.47.51.03 ou par mail : **mairie-dubonhomme@orange.fr**

Pour les sapins intérieurs, le prix est de 18€. Merci de ne pas libeller vos chèques à l'ordre de la mairie.

La distribution se fera **le mercredi 2 décembre de 8h30 à 11h30 aux ateliers municipaux.**

BOIS D'AFFOUAGE

Si vous souhaitez du bois d'affouage pour l'année prochaine, vous pouvez en informer la mairie en remplissant le coupon ci-joint :

Nom

Prénom

Adresse

Bois Feuillu dur

Nombre (1 corde par famille maximum):

Bois Résineux

Nombre (2 cordes par famille maximum):

Signature:

REOUVERTURE EXCEPTIONNELLE DES INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

En vue des élections régionales qui se dérouleront les 6 et 13 décembre prochains et pour permettre aux électeurs ayant fait une demande d'inscription entre le 1er janvier et le 30 septembre 2015 de voter lors de ce scrutin, la loi n°2015-852 du 13 juillet 2015 ouvre exceptionnellement les délais d'inscription sur les listes électorales jusqu'au 30 septembre 2015.

Merci de vous munir de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Pour tout renseignement, contacter le secrétariat de la mairie au **03.89.47.51.03**

DEPART DE Réni REISS institutrice au Bonhomme

Suite à la décision de l'inspection académique de supprimer un poste d'enseignant, Madame Réni REISS a trouvé une nouvelle affectation à partir de la rentrée de Septembre.

Pour la remercier, le conseil municipal, ses collègues, les parents d'élèves et le personnel communal ont organisé une sympathique réception le mercredi 24 juin à 11 h 15, dans la salle du conseil municipal.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous, Monsieur le Maire confirme la mesure de suppression redoutée depuis déjà deux années ; il est désolé et triste de cette décision qui a été prise.

Il remercie Réni pour le travail accompli durant ces 6 années passées à l'école du Bonhomme. Il souligne ses qualités et compétences et précise qu'elle est appréciée de tous ses élèves à qui elle a transmis les bases du savoir. L'école n'est pas seulement un lieu de culture et d'apprentissage mais un lieu de vie.

Le premier magistrat lui adresse ses vœux les plus sincères pour la poursuite de sa carrière et encore un grand merci.

Madame Reiss remercie toutes les personnes avec qui elle a travaillé, ses collègues, les parents et pour le soutien de la mairie. Ces 6 années au Bonhomme furent pour elle de très belles années.

Isabelle Poulain la directrice précise, au nom de tous, le regret de voir partir Réni mais la vie n'est pas un long fleuve tranquille. Réni laisse au Bonhomme un excellent souvenir. Pour qu'elle continue de penser au Bonhomme, un bon cadeau lui est offert, pour une utilisation bien déterminée : soit pour l'aménagement du jardin ou celui de la maison.

Elle souhaite à Réni beaucoup de bonheur et de chance dans la nouvelle école.

Le verre de l'amitié fait suite aux discours.

SOIREE D'ACCUEIL DES TOURSITES

Lundi 20 juillet à 18h, la traditionnelle soirée d'information des estivants s'est déroulée à la salle des fêtes du Bonhomme.

Cette manifestation, organisée conjointement par l'Office de Tourisme de la Vallée de Kaysersberg et la municipalité, permet aux visiteurs de passage dans



la vallée de connaître les évènements de la semaine, les sites incontournables et les artisans locaux.

Mathieu Moellinger, adjoint à l'office de tourisme, a accueilli la vingtaine d'estivants et a présenté tour à tour les artisans et représentants des musées du pays welche : Anne-Marie de la distillerie Gilbert Miclo à Lapoutroie, Aurélie Meyer, vigneron indépendant à Sigolsheim, Jean Marie Geburtig, de l'espace des métiers du bois à Labaroche et les animateurs du musée du Pays Welche à Fréland, qui renaît de ses cendres et ouvre ses portes les vendredi, samedi et dimanche de 15h à 18h.

Jean-François Bottinelli, maire du Bonhomme, a décrit son village de montagne de 842 habitants étiré entre 680 et 1208 m d'altitude ; sa principale ressource est la forêt qui couvre 1300ha et sa fondation remonterait en l'an 600 par St Déodat. Les premiers écrits concernant le village sont de 1317 et mentionnent la vente du château de Judenburg. Cinq grosses exploitations agricoles fabriquent du munster ; deux hôtels, quatre restaurants, des gîtes et chambres d'hôtes accueillent les touristes. De nombreuses activités ancrées dans la nature sont proposées : randonnées, station du Bonhomme-Lac-Blanc avec du ski en hiver et un bike-park en été.

Un pot de l'amitié offert par la commune a permis de compléter les renseignements et d'attendre la Compagnie des Regains et le groupe corse Caramusa, venus présenter leur concert conté « La complainte d'Ours Antoine ».

La prochaine soirée d'accueil des estivants aura lieu à Katzenthal lundi 27 juillet à 18h et sera animée par le groupe des « Echos du soir ».

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

KRAV-MAGA :

Les cours de self-défense sont reconduits pour la saison **2015/16**.

Ils se déroulent le **vendredi de 19h15 à 20h45 dans la salle d'activités de l'école maternelle**.

Prévoir une tenue de sport, baskets réservées à une utilisation en salle, coquilles de protection, gants boxe ou MMA et protège tibias.

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et sports de combat.

En raison de nombreux déplacements professionnels le 1^{er} trimestre entraînant l'annulation des cours, le tarif comprendra uniquement l'adhésion à l'association sportive du Bonhomme et l'assurance **40 €**.

Contact :

Bertrand SCHLUPP au :

☎ : 03.89.47.25.83 ou ✉ : bertrand.schlupp@orange.fr

LES JOYEUX MONTAGNARDS

reprennent leurs activités **tous les lundis à partir du 5 octobre** : jeux de cartes, triominos, scrable.

Rendez-vous **à partir de 14h à la salle des fêtes Marcel Mathis**.

Nous organisons le **dimanche 25 octobre un loto** avec de nombreux lots de valeurs.

ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS DU BONHOMME

CA Y EST C'EST LA REPRISE !!!

Envie de bouger ?

Envie de se faire plaisir ?

*Prenez du temps pour vous et venez
bouger avec nous !*

*Dans une ambiance sympa, décontractée
et musicale,*

*Venez participer aux différentes activités
proposées.*

ZUMBA, STEP, CUISSSES ABDOS FESSIERS

(agrémentés d'accessoires divers : ballons, élastiques, poids, bâtons)

Seul le tapis de gym reste à la charge des participants.



À partir du **08 septembre 2015**, tous les mardis soirs de **19h30 à 20h30** à la salle des fêtes du Bonhomme.

Venez tester : les 2 premières séances sont offertes.

Prix de la saison 75€ pour les adultes - 55€ pour les étudiants

Contacts : Fabienne CLAUDEPIERRE : 03 89 47 59 19

Virginie DEHASS : 03 89 47 56 42 / 06 80 88 11 73

Rejoignez-nous sur Facebook : association sports et loisirs du Bonhomme



Photos : sortie de fin d'année le 30 juin au col des Bagenelles et à la Graine Johé

COURS DE GYMNASTIQUE DOUCE D'AUTO-MASSAGE DES ORGANES (BIOKINESI)

A l'occasion de la fin d'année, les groupes de Biokinésie se sont retrouvés pour une randonnée et un bon repas dans une ferme auberge à Labaroche.

Cette rencontre s'est déroulée dans une ambiance joyeuse et chaleureuse.



Reprise des cours 17 et 19 septembre 2015 :

Lundi à 10h salle des fêtes du Bonhomme

Jeudi à 19h salle de jeux de l'école maternelle

Les cours durent 1H et se terminent par une séance de relaxation guidée de 15/20 minutes.

Tarif annuel : 170 €

Ces 2 cours peuvent permettre aux personnes qui travaillent en équipe de pouvoir participer à une activité de manière régulière ou pour les plus courageux de faire deux cours par semaine pour une seule cotisation.

Les 2 premières séances d'essai sont offertes, alors n'hésitez pas à nous rejoindre !

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez visiter le site internet :

sylvie-naturo.blog4ever.com

Sylvie Rubiella –Naturopathe - Association «La Brunelle» **06.27.34.44.98**

APALIB : REPRISE GYMNASTIQUE DES SENIORS

Reprise des cours le 9 septembre 2015

Tous les mercredis matins de 9h30 à 10h30 sous la houlette de Madame Schoenecker infirmière retraitée et de son binôme Madame Marcelle Claudepierre.

Echauffements, exercices d'équilibre, mouvements de coordination avec ou sans accessoire (ballon, bâton, élastique), au sol ou debout, étirements, relâchements, respirations, voilà de quoi est composée l'heure de détente. On y vient pour se dérouiller, pour s'assouplir, pour se détendre, pour être plus en forme, et aussi pour se rencontrer.



C'est un groupe très sympathique, très ouvert, qui vous invite à venir les rejoindre. Venez tout simplement pour regarder, pour essayer deux ou trois fois ; après seulement, vous déciderez si vous voulez continuer et vous inscrire à ces séances de gymnastique, formidables pour soi et sa santé.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Mme Marcelle CLAUDEPIERRE 7 rue des Prunelles 68650 LE BONHOMME 03.89.47.23.18

TRADITIONS PAYSANNES

Une fois de plus cette manifestation a attiré un public fort nombreux en quête d'authenticité. Un grand merci aux organisateurs, aux exposants et aux nombreux bénévoles sans qui tout cela ne serait pas possible malgré des contraintes administratives et de sécurité de plus en plus lourdes.



CHASSE



Compte tenu d'une recrudescence inquiétante des dégâts de sangliers dans les prés, une battue de sangliers sera organisée le samedi 26 septembre à 10h au Bonhomme plus précisément les petits bois et fourrés à proximités des prés endommagés (FAURUPT).

Après une sécheresse rude, le changement de temps et le déversement de lisier ont fait remonter les vers dont les sangliers sont friands.

Dates des prochaines battues :

24 & 25 /10/15	battue
07 & 08/11/15	battue
11/11/15	chasse entre partenaires
21/11/2015	battue
28/11/15	battue
06/12/15	battue
19/12/15	chasse entre partenaires
26/12/15	battue

En fonction de l'état d'enneigement les battues pourront être annulées. Des chasses pourront être organisées en janvier selon l'état d'avancement du plan de chasse.

LES RATIOS FINANCIERS DU BONHOMME

Source DGFIP (Direction générale des Finances publiques) 2015; 842 habitants.

En juillet 2015 la commune du BONHOMME a reçu de la Direction Générale des Finances Publiques, une synthèse de la situation financière de notre commune et un comparatif avec les chiffres du département du Haut-Rhin, de la Région Alsace et de la France.

Il nous a paru intéressant de vous en faire part et de retirer de ce flot d'informations, un certain nombre de données et de ratios qui caractérisent notre municipalité. Pour permettre des comparaisons pertinentes, les comparaisons sont faites sur des sommes non pas globales mais sur des montants moyens par habitant.

1°) Les ratios de niveau

Montants en € par habitant	Commune	Département	Région	National
Recettes de fonctionnement	1 514 €	818 €	722 €	740 €
Dépenses de fonctionnement	1 048 €	617 €	545 €	591 €
Excédent (capacité d'autofinancement)	466 €	201 €	178 €	149 €

Au BONHOMME, les recettes et les dépenses constatées par habitant correspondent approximativement au double de celles constatées au niveau national. Autrement dit le budget de la commune du BONHOMME est équivalent au budget d'une municipalité de 1 700 habitants. Comme les dépenses semblent bien contrôlées, l'excédent dégagé se monte au triple de la moyenne nationale. L'explication réside principalement dans la propriété d'un patrimoine (forêt) bien géré.

Montants en € par habitant	Commune	Département	Région	National
Encours total de la dette	563 €	622 €	593 €	597 €

Si notre commune a pu connaître dans le passé des périodes d'endettement important lié à des programmes de gros travaux, aujourd'hui son endettement est totalement contrôlé et en deçà des situations moyennes rencontrées au niveau départemental, régional et national.

2°) Les ratios de structure

Pourcentage dans les produits de fonctionnement	Commune	Département	Région	National
Impôts locaux	15,74 %	32,46 %	36,40 %	38,96 %
Dotation Globale de Fonctionnement	10,64 %	13,58 %	16,91 %	23,06 %

Les impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie) ainsi que la fameuse Dotation Globale de Fonctionnement (subvention allouée par l'Etat) qui enregistre une chute

importante ces dernières années, représentent $\frac{1}{4}$ de nos recettes alors qu'au niveau national et régional elles forment plus de la moitié des produits. Nous sommes donc beaucoup moins impactés que la plupart des collectivités par la réduction des transferts financiers de l'Etat au profit des dites collectivités territoriales et nous ne sommes pas contraints de compenser ce manque à gagner par une envolée de la pression fiscale locale.

3°) Le potentiel fiscal local

Données sociodémographiques	Commune	Département	Région	National
Nombre de foyers fiscaux	433			
Part des foyers non imposables	40,9 %	28,6 %	29,3 %	37,9 %
Revenu fiscal moyen par foyer	23 180 €	30 458 €	30 190 €	25 480 €

Le potentiel fiscal local est limité par une part de foyers fiscaux non imposables importante et un revenu fiscal moyen par foyer très nettement inférieur à la moyenne départementale, régionale et même nationale. C'est une chance pour notre commune de disposer d'un patrimoine conséquent pour tirer des revenus et permettre aux habitants dont les revenus sont modestes de ne pas subir une lourde fiscalité.

INFORMATIONS DIVERSES

LOCATION APPARTEMENTS

Appartements à louer au 60 rue du 3^{ème} Spahis Algériens au Bonhomme.

- 3 pièces (72 m²)
- 2 pièces (54 m²)

Contact : M. Roesslinger au **03.89.47.23.19**

JUSTIFICATIFS POUR LE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Dans le cadre de la simplification des démarches administratives, vous pouvez demander un nouveau certificat d'immatriculation (carte grise) sans se déplacer en préfecture ou à la mairie.

Néanmoins, **beaucoup de dossiers ont des justificatifs de domicile irrecevables**. Vous trouverez à l'adresse ci-dessous une liste de pièces justificatives acceptées par l'Administration :

http://www.carte-grise.org/liste_pieces_justificatif_domicile.htm

Egalement, si le règlement des taxes d'immatriculation est erroné, alors le dossier est refusé et le délai de traitement est ainsi allongé. C'est pourquoi **il est recommandé d'utiliser ce**

simulateur en ligne avant d'envoyer votre dossier :
http://www.carte-grise.org/calcul_cout_carte_grise.php

BANQUE ALIMENTAIRE DU HAUT-RHIN

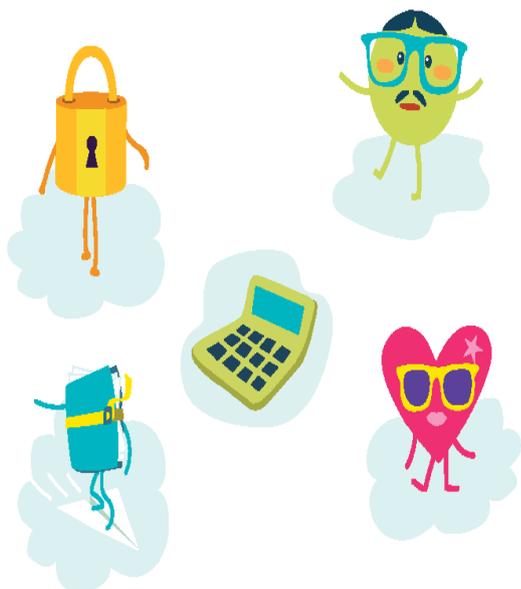
La collecte Nationale aura lieu le **vendredi 27 et samedi 28 novembre 2015** au garage des ouvriers communaux rue du général Dufieux 68650 LAPOUTROIE les lundis et vendredis de 8h à 12h et de 13h30 à 16h00.

PERMANENCE MAIRIE

La prochaine permanence à la Mairie pour les personnes en recherche d'emploi ou tout autre aide à la personne se tiendra le **samedi 3 octobre 2015 de 10H à 11H30**. (Corinne, Béatrice et Florent vous accueilleront)

Simplifiez-vous la vie !

Payez vos impôts en ligne...



*ou adhérez
à l'au prélèvement
à l'échéance ou mensuel*



Programme

Les Ehpad du Haut-Rhin et le Coderpa

vous proposent les journées

Bien Vivre En EHPAD
(ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES)

Güat Lawa Im Altersheim!

dans le cadre de la Semaine Bleue Nationale 2015

du 12 au 18 octobre 2015



“À tout âge: créatif et citoyen“

ACTUALITÉS DE LA FILIÈRE AOP MUNSTER



Lettre d'information du Syndicat Interprofessionnel du Fromage MUNSTER

Août 2015

Concours du fromage Munster ou Munster Géromé 2015

Le dimanche 2 août 2015, le SIFM a organisé l'édition 2015 de son Concours Interprofessionnel du Fromage Munster AOP.



Ouvert à l'ensemble des adhérents au Syndicat, ce concours se veut, tous les ans, une vitrine qualitative des actions mises en œuvre par la filière.

Cet événement, contribuant pleinement à la valorisation de l'AOP Munster ou Munster Géromé et de ses producteurs, s'est déroulé dans le cadre de la Fête du Munster, organisée à Rosheim (Bas-Rhin).

Dans cette ambiance festive où régnait une chaleureuse convivialité, les 29 membres du jury ont observé, goûté, noté les 57 fromages répartis entre les 7 catégories suivantes :

- ✓ Munster ou Munster Géromé
- ✓ Petit Munster ou Petit Munster Géromé
- ✓ Munster ou Munster Géromé au cumin
- ✓ Munster ou Munster Géromé fermier venant d'affineurs

- ✓ Munster ou Munster Géromé fermier
- ✓ Petit Munster ou Petit Munster Géromé fermier
- ✓ Munster ou Munster Géromé fermier au cumin

Le jury a souligné la qualité des produits présentés, et a eu du mal à départager les prétendants au titre ! Des médailles d'Or, d'Argent et de Bronze ont été attribuées dans les différentes catégories. Nous en félicitons les producteurs !

Les médaillés d'Or se verront offrir par le Syndicat du Munster une inscription au Concours général Agricole de Paris, moment fort de valorisation et de reconnaissance de la qualité des produits.

Nous tenons à remercier l'ensemble des producteurs et membres du jury qui ont participé au Concours.



Remise des diplômes par Mr Haxaire, Président du SIFM, Mr Herr, maire de Rosheim, et Mr Humber, amicale des Sapeurs-Pompiers de Rosheim, dans une ambiance chaleureuse et conviviale

Concours Interprofessionnel du Munster 2015 Les médaillés sont :

Laitiers

MUNSTER OU MUNSTER GEROME
OR HUSSON FROMAGES (68370 – ORBEY)
ARGENT MAISON FISCHER (68480 – BEBLENHEIM)
BRONZE FROMAGERIE HAXAIRE (68650 – LAPOUTROIE)

PETIT MUNSTER OU PETIT MUNSTER GEROME
OR FROMAGERIES DE BLAMONT (54450 HERBEVILLER)
ARGENT CAVES D'AFFINAGE SCHUSTER (68370 – ORBEY)
BRONZE MAISON FISCHER (68480 – BEBLENHEIM)

MUNSTER OU MUNSTER GEROME AU CUMIN
OR CAVES D'AFFINAGE SCHUSTER (68370 – ORBEY)
ARGENT SIFFERT-FRECH AFFINEURS (67560 – ROSHEIM)
BRONZE HUSSON FROMAGES (68370 – ORBEY)

Fermiers

MUNSTER OU MUNSTER GEROME VENANT D'AFFINEURS
OR /
ARGENT SIFFERT-FRECH AFFINEURS (67560 – ROSHEIM) – BLANC PROVENANT DE LA FERME HAAG
BRONZE MAISON FISCHER (68480 – BEBLENHEIM) – BLANC PROVENANT DE LA FERME HAAG

MUNSTER OU MUNSTER GEROME
OR GAEC MENIGOZ (70280 – SAINT BRESSON)
ARGENT EARL DU BENNEVISE (88360 – RUPT SUR MOSELLE)
BRONZE EARL DU HAUT DU SALMON (88340 – LE VAL D'AJOL)

PETIT MUNSTER OU PETIT MUNSTER GEROME
OR FERME MINOUX (68650 – LE BONHOMME)
ARGENT EARL DU HAUT DU SALMON (88340 – LE VAL D'AJOL)
BRONZE GAEC MENIGOZ (70280 – SAINT BRESSON)

MUNSTER OU MUNSTER GEROME CUMIN
OR FERME MINOUX (68650 – LE BONHOMME)
ARGENT EARL DU BENNEVISE (88360 – RUPT SUR MOSELLE)
BRONZE GAEC VINCENT DU HOUTROU (88360 – RUPT SUR MOSELLE)

MERCREDIS des NEIGES

- ▶ Accueil jeune et dynamique
- ▶ Encadrement par des moniteurs diplômés
- ▶ Accueil à partir de 6 ans révolus
- ▶ Groupes de tous niveaux, débutants à confirmés
- ▶ 10 demi-journées (l'après-midi), début dès les premières neiges de décembre
- ▶ Transports BUS (Bus secteur Colmar et canton vert)



Le Club :



- Section perfectionnement jeune (précompétition)
- Section compétition (Entraînement les Mercredis après-midi et Samedis matin)
- Section Freestyle
- Section Handiski
- Section Telemark

Infos & Inscriptions

Sur notre site : <http://skiclubbonhomme.clubeo.com>

Par téléphone : 06. 81. 55. 05. 85 Gay, responsable mercredis des neiges.

lac blanc
lac blanc
BIEPARK

MERCREDIS des NEIGES

SKI CLUB BONHOMME

Prépare tes skis ...
et viens nous rejoindre
cet hiver sur les pistes !

Région Alsace
Communauté de communes Vallée de l'Espérance
Handi Sport

Toutes les infos
au verso